TITRE

Maître / Maîtresse de maison en secteur social et médico-social

DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le maître ou la maîtresse de maison est un professionnel du secteur social ou médico-social. Il intervient principalement auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de précarité ou en difficultés sociales ou familiales, en situation de handicap ou ayant une autonomie relative dans les actes de la vie courante.

Sa mission est d'assurer l'adaptation, la qualité et la sécurisation du cadre de vie, de réaliser les actes de la vie courante, et de participer à l'accompagnement des personnes au travers de ces activités.

A l'interface des fonctions éducatives et logistiques, ce professionnel exerce ses activités au sein d'une équipe pluri-professionnelle. En établissement, il assure une présence permanente la journée et/ou en soirée. Il est donc un repère pour les personnes accompagnées, à qui il permet de s'approprier leur espace de vie.

Il est aussi amené à établir des liens avec les membres de l'équipe éducative, soignante ou technique afin de garantir un cadre de vie agréable et sécurisant, pour favoriser le bien-être physique et psychologique des personnes accompagnées.

Ses employeurs peuvent être des entreprises privées à but non lucratif (associations) voire lucratif, mais aussi des collectivités territoriales et des établissements de la fonction publique hospitalière.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FORMATION

DURÉE ET OBJECTIFS

La formation se déroule sur 8 mois.

Son objectif est de préparer à l'obtention de du Titre de Maître-Maîtresse de maison, grâce à l'acquisition de compétences dans 3 domaines :

- Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable
- Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante
- Participer à l'équipe pluriprofessionnelle

Un accompagnement renforcé de 14 heures peut être proposé, en fonction des besoins des candidats.

Des dispenses et allègements peuvent être accordés selon des modalités règlementaires (détails sur notre site Internet).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Alternance entre formation théorique (231 à 245 heures) et formation pratique (210 heures, soit 6 semaines, en emploi ou en stage)
- Valorisation de l'expérience des participants ; analyse des situations vécues et des problématiques rencontrées
- Pédagogies actives : projets collectifs, ateliers, mises en situation
- Interventions de professionnels
- Accompagnement personnalisé
- Evaluation continue des compétences acquises

LE DIPLÔME

Titre à finalité professionnelle de Maître / Maîtresse de maison en secteur social et médico-social de niveau 3.

PUBLICS

Formation accessible aux :

- Salariés du secteur social et médico-social en exercice ou ayant exercé le métier au minimum 3 mois dans les 3 dernières années
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion

VOIES D'ACCÈS

- Tous statuts de la formation continue
- Contrats d'alternance (apprentissage, professionnalisation)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

PRÉ-REQUIS

- Aucune condition de niveau de diplôme
- Pour les salariés en poste : conditions d'expérience (voir ci-dessus)
- Pour les demandeurs d'emploi : réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 70h minimum ou attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Maître-Maîtresse de maison dans le secteur social ou médico-social.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Pas d'épreuve de sélection pour l'entrée en formation
- Réalisation d'un test de positionnement permettant de proposer un parcours personnalisé et comportant une évaluation des savoirs de base (tests écrits) ainsi qu'un entretien qui vise à apprécier les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques, sa capacité d'organisation pour entrer en formation
- Signature d'une convention de formation

DÉLAIS D'ACCÈS

Une session par an (voir calendrier sur notre site internet).

COÛT DE LA FORMATION

13€50 TTC par heure stagiaire
3.118,50 € (231 heures)
ou 3.307,50 € (245 heures, dont 14h d'accompagnement renforcé si déterminé lors du positionnement)

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Chacun des 3 blocs de compétences fait l'objet d'une certification indépendante.
La CPNE-FP pilote la mise en œuvre de la Qualification Maître/Maîtresse de maison et à ce titre elle s'assure de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre, avec l'appui de l'OPCO Santé à qui elle délègue le rôle d'administrateur de la certification.

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité d'orientation vers d'autres formations du secteur social et médico-social de niveau 3 (certificat de qualification professionnel de surveillant de nuit, Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social, CAP ...)

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

CONTACTS

Secrétariat pédagogique

Sandra DEVAINE

s.devaine@polaris-formation.fr

05 55 01 74 92

Responsable de la formation

Cédric VACHON (Directeur délégué en charge des partenariats et des parcours de formation tout au long de la vie).

Suivez-nous sur notre site internet et nos réseaux sociaux !

Sept. 2026 N° Déclaration : 74870000187